



# UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)**

**Document 79-F  
5 mars 1998  
Original: anglais**

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

***Pour information***

**Point de l'ordre du jour: 3.1**

**SÉANCE PLÉNIÈRE**

## **Kenya**

### **LES FEMMES ET LES TÉLÉCOMMUNICATIONS (KENYA)**

J'ai appris avec beaucoup d'intérêt que la conférence traitera notamment de l'équité entre les sexes et plus précisément de l'incidence de l'évolution des télécommunications sur les femmes dans les pays en développement.

Dans mon double rôle de cadre et de mère de famille, les télécommunications m'apportent une aide immense. Au bureau, je peux savoir ce qui se passe chez moi, à la maison, ou à l'école où sont mes enfants. Mais dans les pays en développement, et tout particulièrement dans les zones rurales du Kenya, combien de femmes ont le privilège de disposer, pour assumer leurs multiples rôles, d'une ligne téléphonique privée? Chacun sait que tandis que les hommes travaillent en ville ou recherchent un emploi, la majorité des femmes bloquées en milieu rural partagent leur temps entre les centres d'artisanat ou les petites boutiques et les travaux des champs qui leur permettent de nourrir leurs familles et de gagner quelque argent. Le téléphone leur faciliterait la tâche: chacune pourrait rester en contact avec ses clients et communiquer plus facilement avec son mari et ses enfants partis à la ville.

Il est nécessaire que les diverses organisations de télécommunication parviennent, par leur action, à accroître les niveaux de pénétration du service téléphonique dans les zones rurales des pays en développement où vivent la majeure partie des femmes, de telle sorte que soient facilités l'accès aux soins médicaux, l'activité des marchés de villages et d'autres fonctions importantes de la vie sociale quotidienne: dans mon pays, le niveau de pénétration du service téléphonique en milieu rural est actuellement de 0,05 ligne téléphonique par centaine d'habitants.

### **La libéralisation des télécommunications: de nouveaux débouchés économiques pour les femmes dans les zones rurales des pays en développement**

Dans les zones rurales du Kenya, les associations de femmes contribuent pour beaucoup à l'amélioration du niveau général de santé et du niveau de vie des familles par l'intermédiaire de divers projets collectifs. Ces groupements autonomes constituent une infrastructure dont l'efficacité est établie et les organismes de télécommunication pourraient les utiliser pour améliorer les services téléphoniques assurés en milieu rural. On pourrait par exemple leur confier la responsabilité de

gérer des centres de communication communautaires équipés d'une ligne téléphonique, d'un télécopieur et même d'un système de courrier électronique pour les régions relativement avancées. Un tel système permettrait aux femmes elles-mêmes de s'assurer un certain revenu et à l'opérateur de télécommunication d'améliorer la télédensité dans son réseau.

Mon employeur, la Kenya Posts & Telecommunications Corporation, a l'intention de libéraliser la gestion des cabines téléphoniques à prépaiement, et je me propose de l'encourager à étudier la possibilité de confier la gestion de certaines cabines à des associations de femmes.

De son côté, le BDT pourrait constituer un fonds d'assistance permettant à ces groupements de femmes rurales d'acquérir le matériel et d'acquitter les redevances nécessaires pour avoir la possibilité d'exploiter de tels télécentres communautaires.

Pour conclure, je souhaite vivement que cette démarche, consistant à tirer parti de l'existence de ces groupements de femmes en vue d'accroître la télédensité dans les zones rurales des pays en développement, puisse être examinée plus avant par la conférence.

---